

Nominations dans le diocèse de Belley-Ars

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 3 mai 2015

À dater du 1er septembre 2015

- **M. l'abbé Pascal Bamokena**, prêtre Fidei donum de l'archidiocèse de Brazzaville, est remis à la disposition de son archidiocèse, au terme de la convention passée avec l'archevêque de Brazzaville. De ce fait il est déchargé de sa mission d'auxiliaire dans les paroisses du groupement d'Oyonnax-Veyziat.
- **M. l'abbé Patrick Clément** est envoyé en mission d'études à l'Institut Jean-Paul II, à Rome. De ce fait il est déchargé de son office de vicaire paroissial dans le groupement d'Ars-sur-Formans.
- **M. l'abbé Bruno Meurice** est mis à la disposition du diocèse de Saint-Etienne comme aumônier des Clarisses de Montbrison, pour une durée d'un an prorogeable. De ce fait il est déchargé de son office de vicaire paroissial dans le groupement de Bellegarde-sur-Valserine.
- **M. l'abbé Louis Josserand**, chapelain de la Chapelle des Venues de Bourg-en-Bresse et aumônier diocésain du Secours catholique, est admis à prendre sa retraite.
- **M. l'abbé Frédéric Pelletier** est déchargé de l'administration de la paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse.
- **M. l'abbé André Cordenod**, curé des paroisses du groupement de Montréal-la-Cluse, est admis à prendre sa retraite. Il réside au presbytère de Veyziat et rend des services dans les paroisses du groupement d'Oyonnax-Veyziat.
- **M. l'abbé Alain Raymond** est nommé curé des paroisses du groupement de Montréal-la-Cluse, pour une durée de six ans prorogeable. Il réside au presbytère de Montréal-la-Cluse. De ce fait il est déchargé de son office de vicaire paroissial dans le groupement

d'Oyonnax-Veyziat. En outre il est nommé modérateur des aumôneries scolaires de l'enseignement public du doyenné du Haut Bugey, pour une durée de trois ans renouvelable.

- **M. L'abbé Jean-Louis Sanahuja** est nommé prêtre auxiliaire au service des paroisses des groupements d'Oyonnax, Veyziat et Échallon. De ce fait il est déchargé de son office de curé des paroisses du groupement d'Échallon. Il conserve son domicile au presbytère d'Échallon.
- **M. L'abbé Marcel Tavel**, curé des paroisses du groupement d'Oyonnax-Veyziat, est nommé en outre curé des paroisses du groupement d'Échallon, pour une durée de six ans prorogeable.
- **M. l'abbé Marc Martial** est nommé curé de la paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse, pour une durée de six ans prorogeable. Il réside au presbytère de Notre-Dame. De ce fait il est déchargé de son office de curé des paroisses du groupement de Châtillon-sur-Chalarnonne.
- **M. l'abbé Dominique Blot** est nommé curé des paroisses du groupement de Châtillon-sur-Chalarnonne, pour une durée de six ans prorogeable. Il réside au presbytère de Châtillon-sur-Chalarnonne. De ce fait il est déchargé de son office de curé des paroisses du groupement de Montluel.
- **M. l'abbé Patrick de Varax** est nommé curé des paroisses du groupement de Montluel, pour une durée de six ans prorogeable. Il réside au presbytère de Montluel. De ce fait il est déchargé de ses offices de curé des paroisses de Gex et Divonne et de Doyen des Pays de Gex et de la Michaille.
- **M. l'abbé René Catherin** est nommé prêtre auxiliaire au service des paroisses du groupement de Bellegarde-sur-Valserine, pour une durée de trois ans renouvelable. De ce fait il est déchargé de ses offices de curé des paroisses du groupement d'Ambérieu-en-Bugey et de Doyen de la Plaine de l'Ain.
- **M. l'abbé Bruno Boucly** est nommé curé des paroisses du groupement d'Ambérieu-en-Bugey, pour une durée de six ans prorogeable. Il réside au presbytère d'Ambérieu-en-Bugey. De ce fait il est déchargé de son office de curé des paroisses de Cessy.
- **M. l'abbé Grégoire de Kermenguy** est nommé curé des paroisses du groupement de Cessy, pour une durée de six ans prorogeable. Il réside au presbytère de Cessy. En outre il est nommé curé in solidum des paroisses de Gex et Divonne-les-Bains et modérateur de l'exercice de la charge pastorale, pour une durée de six ans prorogeable. De ce fait il est déchargé de ses offices de curé des paroisses du groupement de Meximieux, d'administrateur paroissial du groupement de Miribel et de Doyen de la Côtère.

- **M. l'abbé Tanguy de la Gironnière** est nommé curé in solidum des paroisses de Gex et Divonne-les-Bains, pour une durée de six ans prorogeable. Il réside au presbytère de Gex. De ce fait il est déchargé de son office de vicaire paroissial dans le groupement de Montluel.

- **M. l'abbé Rosaire Mangala**, vicaire paroissial dans le groupement de Miribel, est nommé curé de ces mêmes paroisses pour une durée de six ans prorogeable. Il réside au presbytère de Miribel.

- **M. l'abbé Sylvain Mariaud**, vicaire paroissial dans le groupement de Meximieux, est

nommé curé de ces mêmes paroisses pour une durée de six ans prorogable. Il réside au presbytère de Meximieux.

- **M. l'abbé Gabriel Traore** est nommé vicaire paroissial dans le groupement d'Ambérieu-en-Bugey. Il réside au presbytère d'Ambérieu-en-Bugey. De ce fait il est déchargé de son office de vicaire paroissial dans le groupement de Pont d'Ain-Poncin.